Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D838-DE

DÉLIBÉRATION N° 2026/D838

Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

CONTRAT DE PRET
CREDIT AGRICOLE

PRET A TAUX VARIABLE INDEXE LIVRET A

Suite à la présentation du besoin d'emprunt 2026 pour financer les investissements à venir, le Président, Marcel SERANDOUR propose de retenir l'offre suivante du Crédit Agricole :

MONTANT : 2 500 000 €uros

OBJET : Investissements 2026

MODALITES DE DEBLOCAGE : Possibilité de déblocage partiel sur 12 mois, à condition de débloquer 10 % dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat. Attention l'annuité en capital est calculée sur le montant initial dès le 1er déblocage, les intérêts sont, eux, calculés sur les sommes débloquées

FRAIS ET COMMISSIONS : 0,10 % du montant du financement, déduits du 1er déblocage de fonds.

VALIDITE DES PROPOSITIONS : 20/10/2026

Index	Particularités	Échéances	Valeur Index (a)	Durée	Marge (b)
INDEX LIV A	Révision trimestrielle Amortissement constant	Intérêts trimestriels	LIV A (*)	20 ans	+ 1,06 %

Exemple : Taux de départ 20 ans index 1,70 % + marge 1,06 % = 2,76 %

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, conformément à la préconisation du Gouverneur de la Banque de France, fixe le taux du livret A à 1,7 % au 1er août 2026. La formule de calcul du taux de rémunération du livret A repose sur le taux d'inflation.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D838-DE

REMBOURSEMENT ANTICIPE : possible avec pénalité de 3% sur le Capital Restant Dû.

Après avoir pris connaissance de la présente offre de financement du Crédit Agricole, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE le Président à SIGNER le contrat de prêt afférent avec l'organisme bancaire susmentionné.**

POUR EXTRAIT CONFORME
A LAMBALLE, 14 octobre 2026

Le Président
Marcel SERANDOUR

Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D838-DE

COMITE SYNDICAL N°4/2026

LE 14 OCTOBRE 2026

Convocation du 7 octobre 2026
Nombre de membre du comité syndical : 35

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à dix-huit heures, les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à LAMBALLE-ARMOR sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Marcel SERANDOUR

	Présents au vote	Votants
Membres titulaires	**18**	**18**
Membres suppléants	**7**	**7**
Pouvoirs		
	25	**25**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Mr Benoit DESPRES**

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D838-DE

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	**PRÉNOM**	**Présent (e)**	**SUPPLÉANT**
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	DABOUDET	Gérard	X	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	X	
	GORE-CHAPEL	Isabelle		
	JOSSE	Philippe	X	
	RIVALAN	Olivier		
LAMBALLE TERRE ET MER	DESPRES	Benoît	X	
	ALLAIN	Jérémy		Rempl. par Christian TARDY
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane		Rempl. par Nadège LE GUEN
	COMMAULT	Daniel	X	
	RENAUT	Sylvain		Rempl. par Philippe BOSCHER
	BLEVIN	Pierre-Alexis		
	LE DOLEDEC	Brice	X	
	BURLOT	David		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	PRIGENT	Dominique	X	
	SEHAN	Alain	X	
	LE CARRE	Richard	X	
	LE MEHAUTE	Claude	X	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	SERANDOUR	Marcel	X	
	MEROT	Olivier	X	
	GUIGNARD	Thibault		Rempl. par C. BALLOUARD
	CROGUENNEC	Bernard		
	MOGLIA	Lucile	X	
	REBILLARD	Guillaume		Rempl. Par M-Hélène REIGNIER
	RIVALLAN	Joël		Rempl. Par Bernard ESCANDE
	LE DUAULT	Michel	X	
	GUILLOU	Boris		Rempl. Par Michel AVRIL
	TARDY	Loïc	X	
	FAVRAIS	Stéphane		
	GALLERNE	Pascale		
	HEURTEL	Nicolas	X	
	RAOULT	Roland	X	
	AKTAS	Cidgem	X	
	LE BOEDEC	Aline		
	LE BORGNE	Joël	X	